



COMMUNIQUÉ

Paris, le 29 avril 2004

**DELOITTE & TOUCHE JURIDIQUE ET FISCAL DEVIENT « TAJ »,
CABINET D'AVOCATS INDÉPENDANT**

Deloitte & Touche Juridique et Fiscal devient TAJ, cabinet d'avocats d'affaires indépendant au regard de l'environnement réglementaire français. Cette opération répond aux changements législatifs intervenus en France et à leurs conséquences sur les attentes du marché ; elle assure TAJ des meilleures conditions pour se développer et attirer de nouveaux talents.

TAJ pourra continuer à servir ses clients en coordination avec les fiscalistes de Deloitte à l'étranger.

Le nouvel environnement réglementaire français ainsi que les attentes exprimées par les investisseurs imposent de nouvelles règles d'indépendance aux entreprises quant à leurs relations avec leurs auditeurs. Un cabinet pluridisciplinaire ne peut plus désormais fournir des prestations non liées à l'audit à ses clients dont il est commissaire aux comptes.

Compte tenu de la position de Deloitte en France qui audite plus de 40% des très grandes entreprises, le cabinet d'avocats, en plein accord avec Deloitte France et Deloitte Touche Tohmatsu, a résolument opté pour une séparation de Deloitte afin de continuer à servir tous ses clients importants et offrir ses services juridiques et fiscaux au marché français.

Conduit par une nouvelle équipe de direction, TAJ poursuit ses activités avec ses équipes de professionnels juristes et fiscalistes, mobilisées au service du marché français des entreprises grandes et moyennes. Deloitte France conservera en son sein une équipe dédiée aux missions d'audit fiscal dans le cadre de la certification des comptes. L'indépendance de TAJ vis-à-vis de Deloitte Touche Tohmatsu et de Deloitte France se traduira notamment par la totale séparation du management, de la gouvernance, et des systèmes d'information ainsi que par la pleine autonomie économique des deux entités.

Anne Vaucher, avocat associé, a été élue Présidente du Conseil d'Administration de TAJ, et la direction opérationnelle a été confiée à un Comité Exécutif.

TAJ travaille en coordination avec les 20 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 150 pays, pour maintenir et développer son offre fiscale internationale aux grands groupes français et multinationales exerçant leur activité

en France. TAJ pourra accéder aux outils et méthodologies développés à l'international et continuera de partager les savoir-faire techniques, et entend ainsi poursuivre sa politique de qualité pour les services rendus à ses clients.

TAJ clôturera son premier exercice de douze mois le 31 mai 2004.

Le cabinet d'avocats compte 370 associés et professionnels. Implanté à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Tours, Nantes et Lille, il figure parmi les dix premiers cabinets d'avocats français spécialisés en fiscalité et droit des affaires et les leaders pour le conseil fiscal et juridique auprès des grandes entreprises.

TAJ proposera à ses clients les offres de services et spécialisations suivantes :

- Fiscalité des entreprises
- Fiscalité internationale
- Prix de transfert,
- Fusions et acquisitions,
- Fiscalité indirecte (TVA et douanes),
- Fiscalité des personnes et mobilité internationale,
- Contrôle fiscal et contentieux,
- Droit des affaires et droit des entreprises en difficulté,
- Droit social.

À l'occasion de la création de TAJ, Anne Vaucher, Présidente, a déclaré :

« Totalelement autonome de Deloitte en France, TAJ présente les meilleures garanties d'indépendance d'un grand cabinet d'avocats français, l'expérience et la compétence indispensables à l'élaboration des stratégies fiscales des grands groupes internationaux, ainsi que la capacité de servir ses clients français à l'étranger en coordination avec les fiscalistes de Deloitte à l'international. TAJ prévoit par conséquent d'attirer de nouveaux talents pour doubler de taille dans les cinq prochaines années. »

Contacts presse

Pascale Ponroy

TAJ

01 40 88 85 72

www.taj.fr

Antoine Boulay

Tilder

+33 1 44 14 99 99